



Diffusion à l'ensemble de la commune de Clos du Doubs

Containers semi-enterrés de type Molok

Madame, Monsieur,

Depuis 2010, la gestion des déchets urbains combustibles (DUC) est assurée à l'échelle du district par le Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy, SIDP. Lors de l'Assemblée communale du 10 avril 2017, les Autorités ont informé la population de l'adhésion du Conseil communal au projet de ramassage des DUC dans des containers semi-enterrés de type Molok. Les objectifs de l'opération sont la stabilité des coûts (prix de la taxe aux sacs) et une amélioration globale de l'offre pour les usagers. En effet, les études du SIDP ont démontré d'une part que les coûts actuels du ramassage ne pouvaient être stabilisés qu'avec une rationalisation de l'organisation des tournées. D'autre part, les citoyens bénéficieront d'un accès journalier aux containers et ne devront plus attendre le jour du ramassage pour évacuer leurs poubelles.

Le nouveau système sera en vigueur sur l'ensemble du territoire communal et, à terme dans tout le district.

Pour Clos du Doubs, les containers seront répartis dans chaque village :

Lieu	Nombre	Emplacement
Epauvillers	1	Place de tri
Epiquerez	1	Place de tri
Montenol	1	Place de tri
Montmelon-Dessous	1	Place de tri
Ocourt	1	Place du village, en bordure de la route cantonale
Seleute	1	Place de tri
Saint-Ursanne	1-2	Ecopoint
	5	1. Rte de la Croix, croisée du Chemin des Vignes 2. Croisée Rte de la Gare/Rte des Rangiers 3. Rue de la Cousterie (déjà installé) 4. Rte du Clos du Doubs, parc vers le Fil du Doubs 5. Rte des Rangiers, à l'amont du Giratoire de Lorette

Les emplacements ont été choisis de manière à être accessibles aisément, sur des lieux de passage, en tenant compte des contraintes techniques, des habitudes des utilisateurs et afin de couvrir au mieux et rationnellement les besoins.

L'installation des containers nécessite un permis de construire. L'objectif est de déposer la demande encore cet automne afin que le nouveau mode de ramassage puisse démarrer rapidement en début d'année 2019.

Le Conseil communal souhaite réduire au minimum le risque d'opposition au permis de construire et vous offre en conséquence la possibilité de faire part de vos remarques, suggestions et commentaires quant à l'emplacement des containers. Dans la mesure du possible, le projet pourra ainsi être adapté avant le dépôt public du permis.

Vous trouverez sur le [site Internet communal](#) le [dossier complet et détaillé](#) présentant les emplacements. [Vos remarques](#) pourront nous être transmises par courrier postal ou électronique [jusqu'au 20 octobre 2018](#).

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.